

COMMUNE D’ORAISON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni le 28 avril 2026 à 19h00, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Benoît Gauvan, Maire d’Oraison.

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoirs : 3

Suffrages exprimés :

Date de la convocation : 07/04/2026

Etaient présents : Tous les membres en exercice sauf :

M. Olivier Laurent, pouvoir à Mme Isabel Gamba

M. Nicolas Alsters, pouvoir à Mme Laurence Leplatre

M. Jean-Michel Violo, pouvoir à M. Jean-Michel Angelvin

Mme Nathalie Carnoli, absente

Secrétaire de Séance : Mme Michèle Saez

OBJET : DESIGNATIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D’APPEL D’OFFRES

N° 44/2026

Vu les articles L 1411.5, L 1414-2, D 1411-3 à D 1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

Il vous est proposé de créer une commission d’appel d’offres à caractère permanent compétente pour l’ensemble des marchés publics passés selon une procédure formalisée et pour les délégations de service public.

Cette commission est composée du maire, président et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de l’assemblée délibérante élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Deux listes sont candidates :

Titulaires

Suppléants

Liste 1 :

Mme Catherine Bolea
Mme Angélique Bonnafoux
M. Frédéric Amaral
M. Vincent Allevard
M. Guy Demandolx

M. Bruno Chesnel
M. Sauveur Pennica
M. Roberto Figaroli
Mme Valérie Brennus
Mme Nathalie Carnoli

Liste 2 :

Mme Corinne Cloet
M. Jean-Michel Violo

M. Jean-Michel Angelvin

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **PROCEDE** à l'élection par vote à bulletin secret, au scrutin proportionnel de liste au plus fort reste des membres de la commission d'appel d'offres.

La liste 1 obtient 21 voix (4 sièges)

La liste 2 obtient 7 voix (1 siège).

Sont donc élus pour siéger au sein de la Commission d'Appels d'Offres :

Titulaires

Mme Catherine Bolea
Mme Angélique Bonnafoux
M. Frédéric Amaral
M. Vincent Allevard
Mme Corinne Cloet

Suppléants

M. Bruno Chesnel
M. Sauveur Pennica
M. Roberto Figaroli
Mme Valérie Brennus
M. Jean-Michel Angelvin

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.
Pour Copie Certifiée Conforme.

Le secrétaire de séance,


Michèle Saez

Le Maire,


Benoit GAUVAN

Acte publié, Affiché et Notifié le :	29/04/2026
---	------------

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.